

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 123-6, R 123-7 et R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

CONSIDERANT que les membres de cette commission sont élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que les membres du Conseil municipal ont décidé, par un vote unanime, de ne pas procéder au scrutin secret,

CONSIDERANT la proposition de Madame le Maire de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'administration (5 administrateurs élus par le Conseil municipal et 5 administrateurs nommés par le Maire),

CONSIDERANT l'appel à candidature réalisée par Madame le Maire,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Madame le Maire, tête de liste « Landivisiau avec vous et pour vous »,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Monsieur KERRIEN, tête de liste « Union citoyenne pour Landivisiau »,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Madame BLEAS, tête de liste « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

CONSIDERANT le calcul de la proportionnelle au plus fort reste ci-annexé et réalisé lors de la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ELIT les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S. :

Laurence CLAISSE – Maire, Présidente de droit
Marie-Christine QUEOURON
Marguerite MARTIN
Nadine LE BERRE
Christine PORTAILLER
Anne-Marie LARVOR

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20140417-2014405-DE

Fait à Landivisiau, le 17 avril 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 24/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 28/04/2014

Et de la publication, le... 24/04/2014

Fait à Landivisiau, le... 17/04/2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nombre de sièges à pourvoir	5
Votant	29
Abstention	
Nul	
Exprimé	29

Quotient électoral	5,80
--------------------	------

(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)

Landivisiau avec vous et pour vous	21
Union citoyenne pour Landivisiau	6
Ensemble et autrement pour Landivisiau	23

Répartition des sièges à pourvoir

(nombre de voix obtenues / quotient électoral, arrondi à l'entier inférieur)

Landivisiau avec vous et pour vous	3,62	3
Union citoyenne pour Landivisiau	1,03	1
Ensemble et autrement pour Landivisiau	4	

Répartition au plus fort reste

(nombre de voix obtenues - {nombre de sièges obtenus x quotient électoral})

Landivisiau avec vous et pour vous	3,60	1
Union citoyenne pour Landivisiau	0,20	
Ensemble et autrement pour Landivisiau	23,00	

Répartition finale

Landivisiau avec vous et pour vous	4
Union citoyenne pour Landivisiau	1
Ensemble et autrement pour Landivisiau	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20140417-2014405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 24/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

